

Présentation

GUIDE SUR LA GESTION DES ANTENNES DE TÉLÉCOMMUNICATION « SMALL CELLS »

M. Fabrice Fortin

Conseiller aux politiques

Union des municipalités du Québec (UMQ)



M. Sylvain Boudreau

Coordonnateur Réseaux techniques urbains

Services des infrastructures

Ville de Gatineau



Projets pilotes

- Plusieurs municipalités sont approchées pour l'implantation d'un projet pilote d'antennes (100-200 antennes) sur des structures non conçues expressément pour en supporter l'installation...

ou sont placées devant le fait accompli....

Les structures visées

- ✓ Lampadaire;
- ✓ Feu de circulation;
- ✓ Poteau d'Hydro-Québec;
- ✓ Poteau de Bell;
- ✓ Toit d'édifice;
- ✓ Etc.

Recent Telus microcell installation near
Vancouver Convention Centre

07/31/2012 11:08



BC Hydro router installation
on hydro pole - proposing to
install 3 of these on
downtown street lights/
trolley poles





Rogers - E 62nd Av & Kerr St



Enjeux

- Acceptabilité sociale;
- Différence de prix avec les autres provinces;
- Droits d'accès;
- Conditions urbanistiques;
- Ingénierie – risques, surcharge, entretien difficile;
- Entente d'accès à l'emprise publique...

Juin 2015

CRÉATION D'UNE TABLE DE TRAVAIL SUR LES ANTENNES DE TÉLÉCOMMUNICATION SUR STRUCTURES NON CONÇUES POUR EN SUPPORTER L'INSTALLATION

2 OBJECTIFS :

- ✓ Évaluer les impacts et enjeux relatifs au déploiement et à l'implantation des réseaux de télécommunication cellulaire sur les structures municipales ou autres;
- ✓ Échanger sur les conditions existantes ailleurs au pays.

12 Membres

Montréal

Québec

Repentigny

Saint-Jean-sur-Richelieu

Sherbrooke

Trois-Rivières

Terrebonne

Beaconsfield

Drummondville

Gatineau

Laval

Lévis

Longueuil

SEPTEMBRE 2015

Première action du comité :

- ✓ Rencontre avec l'Association canadienne des télécommunications sans fil (ACTS).
 - **M. Bernard Lord, Président**

État de situation



- **28 millions** d'abonnés sans fil au Canada;
- **80 %** des téléphones au Canada sont des téléphones intelligents;
- **35 fois** plus de données sur les réseaux qu'un téléphone traditionnel;
- **50 %** des données utilisées sont consommées à la maison;
- Augmentation de **700 %** de la consommation de données d'ici 2019.

Besoins des entreprises de télécommunication

- ✓ Il faut davantage de « zones radios » pour permettre la communication entre le réseau et les téléphones;
- ✓ Il faut davantage de sites sans fil / antennes sur poteaux;
- ✓ Il faut une meilleure technologie pour condenser l'information;

Les nouvelles antennes de télécommunication proposées sont moins puissantes qu'auparavant, puisqu'il faut couvrir un plus petit territoire pour pouvoir utiliser la même fréquence à plusieurs endroits dans une même municipalité.

Travaux de la table

Création d'une boîte à outils pour les municipalités :

- ✓ Projet de politique municipale;
- ✓ Bail type;
- ✓ Permis;
- ✓ Comparatif de prix (ailleurs au Canada).

Juin 2016

Jugement de la Cour suprême du Canada Rogers Communications Inc. c. Châteauguay (Ville)

- ✓ *Le caractère véritable (effet et objet) du geste fait par la Ville de Châteauguay (avis de réserve) n'est pas de protéger la population, mais de régir les télécommunications canadiennes. Le premier moteur n'est pas le bien-être de la population, mais d'interdire l'implantation d'une antenne.*
- ✓ *Malgré le fait que l'application de la doctrine du caractère véritable suffit pour disposer du pourvoi, la Cour suprême ajoute qu'en matière d'exclusivité des compétences, l'interprétation est souple sauf s'il y a précédent jurisprudentiel. En effet, un précédent existe : la Cour suprême a déjà statué en **1905**, dans la cause *Toronto Corporation c. Bell Telephone Co. of Canada*, que les radiocommunications sont de compétences exclusives fédérales.*

Position politique

- ✓ Adoption d'une résolution au conseil d'administration de l'UMQ;
- ✓ Demande de rencontre auprès de l'honorable Navdeep Bains, ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique.

Modification légale

L'article 43 (3) de la *Loi sur les télécommunications* interdit à l'entreprise canadienne et à l'entreprise de distribution de construire des lignes de transmission sur une voie publique ou dans tout autre lieu public sans l'agrément de l'administration municipale ou autre administration publique compétente.

- ✓ L'UMQ demande au gouvernement du Canada d'apporter des modifications à la *Loi sur la radiocommunication* afin d'obliger les entreprises à convenir avec les municipalités, par entente, des conditions d'installation des structures de télécommunication sans fil.

OBJECTIFS DU GUIDE

- ✓ Doter la municipalité d'une orientation de gestion;
- ✓ Guider les promoteurs;
- ✓ Présenter un mécanisme de consultation préliminaire avec la municipalité;
- ✓ Présenter un mécanisme de consultation publique le cas échéant;
- ✓ Informer les villes du Québec sur ce qui se fait dans d'autres villes canadiennes.

RESPONSABILITÉS

Gouvernement du Canada



- ✓ Délivre les autorisations à l'implantation d'antennes;
 - Toute personne est assujettie à la :

*Circulaire des procédures concernant les clients:
Systèmes d'antennes et de radiocommunications et
de radiodiffusion.*

RESPONSABILITÉS

Entreprises de télécommunication

- ✓ Communiquer avec la municipalité;
- ✓ Notifier le public et répondre aux préoccupations de la municipalité;
- ✓ Respecter les exigences générales et techniques;
- ✓ Respecter les procédures administratives de la municipalité;
- ✓ Assumer les coûts associés à la présence ou au déplacement.

RESPONSABILITÉS

Municipalités

- ✓ Établir et développer un processus de consultation;
- ✓ Informer le promoteur :
 - Équipements existants – possibilités d'utilisation;
 - Exigences concernant la soumission;
 - Principes d'intégration, préférences locales et possibilités d'utilisation de structures;
 - Modalités de consultation.

PROCÉDURES DE DEMANDE ET EXIGENCES

- ✓ **Consultation préliminaire avec la municipalité :**
 - Orienter le promoteur et l'informer des préférences locales.
- ✓ **Dépôt de la demande formelle et frais d'analyse :**
 - La municipalité choisit les informations que le promoteur doit lui transmettre (ex.: demande de permis, plan, devis etc.).
- ✓ **Consultation publique sur le projet du promoteur :**
 - À la demande de la municipalité et aux frais du promoteur.
- ✓ **Finalisation de l'analyse et procédures internes**
 - Entérinement de l'entente.

PROCÉDURES DE DEMANDE ET EXIGENCES (SUITE)

- ✓ **Demande d'installation de systèmes d'antennes :**
 - Finalisée lorsque le processus de consultation est terminé.

- ✓ **Avis favorable :**
 - Un avis est émis si les conditions sont remplies, promoteur signe bail et promoteur a obtenu une entente d'accès à l'emprise.

- ✓ **Frais de traitement et d'administration :**
 - Varient entre 1 000 \$ et 3 000 \$ par antenne.

- ✓ **Utilisation des lampadaires ou autres structures appartenant à la municipalité :**
 - Risques : sécurité, encombrement des équipements etc.
 - Information sur le bail.

Annexes et références

Circulaire

<http://www.ic.gc.ca/eic/site/smt-gst.nsf/fra/sf08777.html>

Fédération canadienne des municipalités (FCM)

[https://www.fcm.ca/Documents/tools/FCM/Antenna System Siting Protocol fr.pdf](https://www.fcm.ca/Documents/tools/FCM/Antenna_System_Siting_Protocol_fr.pdf)

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC)

<http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2009/2009-150.htm>

<http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2016/2016-51.htm>

Annexes et références (suite)

Ville de Gatineau (Québec)

Extrait d'étude Eximmo – Étude de valeur locative pour antenne sur lampadaire

Ville de Calgary (Alberta)

*Telecommunication antenna structures (formulaire de soumission de projet)
Recommended Process for Combination Telecommunication / Street light pole*

Ville d'Edmonton (Alberta)

Pole Attachment on Public Road Rights-of-way

Questions?

Fabrice Fortin (ffortin@umq.qc.ca)

Sylvain Boudreau (boudreau.sylvain@gatineau.ca)